

Responsabilité environnementale

Guide d'appétits

Canada | Responsabilité civile



Lignes directrices générales



- L'assurance responsabilité civile environnementale pour entrepreneurs (CPL) protège les entrepreneurs contre les réclamations de tiers en cas de dommages corporels, matériels et environnementaux découlant de conditions de pollution causée par les activités couvertes. Disponible sur la base des réclamations présentées, ou sur la base d'événement. L'assurance responsabilité civile environnementale (CPL)/Événement de pollution (CPO) pour entrepreneurs offre des limites allant jusqu'à 75 M\$ et une prime minimale de 5 000 \$.¹
- EAGLE (Programme d'assurance responsabilité civile générale et environnementale EAGLE®) associe la garantie CGL de responsabilité civile environnementale standard à la couverture contre les risques de pollution découlant de l'exploitation des locaux, des produits sur le site ou des locaux hors site. EAGLE offre une structure de limites de 1 M\$/2 M\$/3 M\$ avec une prime minimale de 15 000 \$.
- La police d'assurance excédentaire de « garantie de continuité », Commercial Excess Follow Form (CEFF) peut fournir une assurance excédentaire de premier plan, les franchises ventilées et les franchises non garanties² dans la mesure couverte par les contrats d'assurance des polices primaires EAGLE sous-jacentes des assureurs AIG. La police CEFF offre des limites allant jusqu'à 25 M\$.
- TankGuard® : l'assurance responsabilité civile des réservoirs de stockage couvre les mesures correctives, le nettoyage et les réclamations de tiers relatives aux dommages corporels et matériels résultant des conditions de pollution provenant des systèmes de réservoirs de stockage prévus. Les limites disponibles varient selon les réglementations provinciales avec une prime minimale de 1 000 \$.

Les facteurs de différenciation d'AIG



Solutions risques-clients

- PIER (Pollution Incident and Environmental Response®), un programme pour aider les assurés en matière d'intervention en cas d'urgence, de gestion de crise et de coûts des sinistres
- La meilleure équipe d'ingénieurs dotée de plus de 15 ans d'expérience en assurance et conseil en environnement afin d'aider les assurés à gérer leurs risques environnementaux
- Optimisation par l'examen de l'environnement, la santé et la sécurité, des interventions en cas d'urgence et des plans de communication des dangers, la formation des employés ou des superviseurs, l'évaluation des dangers, la formation HAZCOM et la formation sur les interventions en cas d'urgence



¹ Pour les entrepreneurs ayant des revenus inférieurs à 20 M\$, nous offrons une prime minimale de 2 500 \$

² Avec une assurance EAGLE primaire équivalente

Produit	Industrie	Préférences en matière de risques	Caractéristiques de risque indésirables
CPL/CPO	Services/projets	<ul style="list-style-type: none"> Tous les entrepreneurs de construction et de services commerciaux (entrepreneurs de toutes les tranches de revenus) Tous les projets de construction, y compris OCIP et PICC 	Exploitation et entretien industriels (E&M), exploitant de services aéronautiques d'aéroport (FBO), exploitation minière
EAGLE	Fabrication et distribution	Fabrication (à façon) de première et tierce partie, distribution en gros et au détail limitée, courtage	Pièces critiques pour avions, jouets, équipement sportif, matériel médical, outils électriques, matériaux de construction
	Lié aux produits chimiques	Fabricants, opérations de mélange, opérations de distribution, fabrication et distribution de matériaux intermédiaires/matières premières (entreprises ayant un revenu inférieur à 300 M\$)	Produits de nettoyage à sec, produits pharmaceutiques
	Services publics: opérations publiques et privées	Installations de compostage, collecte de méthane et cogénération dans les décharges, carrières, installations de traitement, de stockage ou d'élimination des déchets (enfouissement, recyclage, incinération, stations de transfert), usines de traitement des eaux usées	Hôpitaux/résidence avec services de soutien, écoles, transporteurs de déchets résidentiels, centrales électriques, mines, service public d'eau potable, raffineries de pétrole
TankGuard®	Propriétaires/exploitants de réservoirs de stockage souterrains et hors sol	<ul style="list-style-type: none"> Réservoirs souterrains âgés de moins de 25 ans Réservoirs hors sol âgés de moins de 40 ans Immobilier commercial, soin de santé, équipements éducatifs et installations de loisirs Installations de ravitaillement en gros et de détail 	<ul style="list-style-type: none"> Risques aéroportuaires avec systèmes de bouches d'incendie Réservoirs de traitement industriel Réservoirs de stockage en vrac
TCP2	Entrepreneurs commerciaux et artisans	Installation et entretien de CVC; construction et installation mécaniques; excavation/nivellement; maçonnerie; ingénierie des communications; gestion de la construction d'agences; services d'énergie alternative; entretien des pelouses et des arbres; essai et réduction de l'amiante/plomb; hygiène industrielle/santé et sécurité; arpentage; menuiserie/encadreurs; plomberie; services électriques; tests de qualité de l'air; toiture; architecture paysagère; design d'intérieur /planification de l'espace; Installation et test AST/UST; évaluations et tests de moisissures; tests de laboratoire analytiques	Grandes expositions d'ingénierie, de conception et de conseil

Contact :



American International Group, Inc. (NYSE : AIG) est un assureur mondial de premier plan. AIG propose des solutions d'assurance qui aident les entreprises et les particuliers dans plus de 200 pays et juridictions à protéger leurs actifs et à gérer les risques grâce à ses opérations, licences et autorisations, ainsi qu'à son réseau de partenaires.

Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG à www.aig.com | YouTube: www.youtube.com/aig | Twitter: @AIGinsurance www.twitter.com/AIGinsurance | LinkedIn: www.linkedin.com/company/aig. Ces références avec des informations supplémentaires sur AIG ont été fournies à titre indicatif et les informations contenues sur ces sites Web ne sont pas incluses par renvoi dans ce communiqué de presse.

AIG est le nom commercial utilisé dans le cadre des activités mondiales de l'American International Group, Inc. La Compagnie d'assurance AIG du Canada est le souscripteur autorisé des produits d'assurance aux entreprises et d'assurance aux particuliers d'AIG au Canada. La garantie pourrait ne pas être disponible dans toutes les provinces et tous les territoires et est assujettie aux termes et aux conditions des polices en vigueur. Les produits et les services de nature autre que l'assurance pourraient être fournis par des tiers indépendants. Le logo d'AIG et AIG sont des marques de commerce déposées d'American International Group, Inc., utilisées sous licence par la Compagnie d'assurance AIG du Canada. Vous trouverez de plus amples renseignements sur AIG Canada à www.aig.ca.